



La prochaine séance **extraordinaire** du conseil municipal de Bromont se tiendra à l'hôtel de ville situé au 88, boulevard de Bromont, le **jeudi 15 juin à 13 h 00**.

L'inscription est facultative, mais la Ville se réserve le droit de limiter le nombre de participants sur place sur la base du premier arrivé.

Les citoyens admis à l'hôtel de ville doivent suivre la consigne de désinfection des mains à l'entrée. La santé publique recommande le port du masque dans les endroits publics achalandés.

### **Webdiffusion**

La séance du 15 juin 2023 ne sera pas webdiffusée. Elle pourra cependant être visionnée en différé à l'adresse suivante : [bromont.net/administration-municipal/procès-verbaux](http://bromont.net/administration-municipal/procès-verbaux) dans les jours suivant la séance.

**Périodes de questions | Afin de permettre à tous de s'adresser au conseil, une règle de cinq (5) minutes par personne pour poser une question est en vigueur.**

Les personnes présentes peuvent poser des questions aux élus lors de la:

- 1<sup>ère</sup> période de questions (d'une durée de 30 minutes); celle-ci suit immédiatement l'ouverture de l'assemblée. Les questions doivent porter sur un sujet à l'ordre du jour.
- 2<sup>e</sup> période de questions (d'une durée de 30 minutes), à la fin de la séance. Les questions doivent porter sur un sujet à l'ordre du jour.

Les gens souhaitant poser une question aux élus, mais, qui ne peuvent être présents lors de la séance, peuvent le faire :

- en acheminant leur question à [greffe@bromont.com](mailto:greffe@bromont.com) **jusqu'à 15h la veille de la séance**. Toutes les coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone) doivent être inscrites dans le courriel afin que nous puissions vous contacter s'il y a lieu.

### **Dépôt de pétition**

Le dépôt de pétition n'est pas permis lors d'une séance extraordinaire.



**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
15 JUIN 2023 À 13H00**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Aucun
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
  - 4.1 Aucun
- 5. RÈGLEMENTS**
  - 5.1 Aucun
- 6. AFFAIRES COURANTES**
  - 6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE**
    - 6.1.1 Aucun
  - 6.2 TRAVAUX PUBLICS**
    - 6.2.1 Aucun
  - 6.3 SERVICES TECHNIQUES**
    - 6.3.1 Aucun
  - 6.4 LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
    - 6.4.1 Aucun
  - 6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
    - 6.5.1 Aucun
  - 6.6 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
    - 6.6.1 Octroi de contrat pour la construction d'une nouvelle caserne, rue Shefford (008-ST-P-23)
    - 6.6.2 Octroi de contrat en gré à gré pour le raccordement du gaz naturel par Énergir pour la nouvelle Caserne #1 (089-ST-G-23)
    - 6.6.3 Octroi de contrat en gré à gré pour le laboratoire et le contrôle des matériaux pour la nouvelle Caserne #1 (091-ST-G-23)
  - 6.7 URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
    - 6.7.1 Aucun



**6.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

6.8.1 Aucun

**6.9 DIRECTION GÉNÉRALE**

6.9.1 Aucun

**6.10 RESSOURCES HUMAINES**

6.10.1 Aucun

**7. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE**

7.1 Aucun

**8. AFFAIRES NOUVELLES**

8.1 Aucun

**9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**